



# AVIS

## Convocation aux élections européennes du 26 mai 2019

Le corps électoral de la commune de Berdorf est appelé à se réunir le dimanche, 26 mai 2019, dans les locaux indiqués dans les lettres de convocation, aux fins de procéder à l'élection de 6 représentants du Luxembourg au Parlement européen. Les opérations électorales commencent à huit heures le matin. Les électeurs sont admis à voter s'ils se présentent avant quatorze heures. Ensuite le scrutin est clos.

### En vertu de l'article 89 de la loi électorale:

Le vote est obligatoire pour tous les électeurs inscrits sur les listes électorales.

Les électeurs empêchés de prendre part au scrutin doivent faire connaître au procureur d'Etat à Diekirch leurs motifs, avec les justifications nécessaires. Si celui-ci admet le fondement de ces excuses, il n'y a pas lieu à poursuite.

### **Sont excusés de droit:**

1. les électeurs qui au moment de l'élection habitent une autre commune que celle où ils sont appelés à voter;
2. les électeurs âgés de plus de 75 ans.

Berdorf, le 16 mai 2019

Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le Secrétaire,  
(contreseing art. 74 loi communale)

Claude OE



Le Bourgmestre,

Joé NILLES